L'ATTAQUE DES PORTS DE BIZERTE ET DE SOUSSE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A Sousse, une allège pétrolière a été touchée par une bombe et a fait explosion.

De nombreux incendies se déclarèrent.

Deux appareils allemands ne sont pas rentrés de cette opération

Le raid italien au large d'Alexandrie

Rome, 28. — La radio italienne donne les détails suivants sur le raid très efficace effectué par l'aviation italienne contre les voies de communication par où s'opère le ravitaillement de l'ennemi dans les régions côtières ainsi que dans les eaux égyptiennes, raid dont il a été fait mention dans le communiqué militaire italien de ce jour.

L'attaque fut déclenchée à la suite d'une information parvenue dans l'après-midi du 25 mai et signalant le départ d'Alexandrie d'un convoi composé de plusieurs vapeurs.

La formation était puissamment protégée : parmi les bâtiments d'escortes se trouvaient 3 destroyers.

Le 25 mai, au soir, une escadrille d'avions torpilleurs italiens repéra le convoi alors qu'il se trouvait au Nord-Ouest de Ras el Canats, à environ 100 milles à l'Ouest d'Alexandrie.

Malgré la violente réaction de la D.C.A. ennemie, un destroyer fut atteint de plein fouet par une torpille. Une forte explosion secoua le bâtiment qui, immédiatement après donna fortement de la bande.

En même temps, des avions de combat italiens attaquèrent en piqué de nombreux convois ennemis sur les routes ferrées entre El Dabs et Marsa Matrouk.

De nombreuses explosions furent perçues. Tous les avions italiens ayant participé à ce raid ont regagné indemnes leurs bases

De Gaulle n'est pas encore arrivé à Alger

Lisbonne 28. — On mande d'Alger à l'agence « Reuter » que le général Catroux est attendu à Alger où il doit apporter, de Londres, la réponse officielle du général De Gaulle à la dernière lettre du général Giraud, ainsi que divers projets concernant la formation du Conseil Central Exécutif. Les négociations proprement dites commenceraient la semaine prochaine. On a l'impression, à Alger, que l'incertitude plane encore concernant la composition du Conseil Central. Dans certains milieux, on pense que le général Catroux se verrait confier le portefeuille des Colonies. D'autres, au contraire, sont d'avis qu'il remplacerait le général Noguès comme gouverneur du Maroc.

Graves manifestations contre Noguès au Maroc

Tanger, 29. — De graves manifestations dirigées contre Noguès et son administration ont eu lieu ces derniers jours en particulier à Casablanca, à Fez à Meknès, Port-Lyautey, organisées par les éléments communistes et syndicats du front populaire appuyés par les gaullistes.

A Port-Lyautey, les grandes artères furent souillées, la nuit, d'emblèmes communistes.

Des coups de feu ont été tirés par le service d'ordre et les manifestants. On signale des morts et des blessés.

Les troubles avaient pris une tournure particulièrement grave à Port-Lyautey où un dépôt d'essence a été incendié.

LE BOMBARDEMENT DE BRIGHTON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

appuyé principalement sur le fait que les Anglo-Américains étaient décidés à poursuivre inexorablement le bombardement de l'Allemagne et de l'Italie

Il parle également du problème sous-marin tel qu'il se pose pour l'Angleterre et les Etats-Unis et déclare à ce propos que la lutte contre les sous-marins faisait encore rage et qu'elle était loin d'être entrée dans son stade décisif.

M. LOUWYCK lauréat du Prix du Roman de l'Académie, est originaire d'Haubourdin

Paris 28. — M. J.-H. Louwyck, à qui l'Académie française vient de décerner son « Prix du Roman », est né le 18 juin 1886, à **Haubourdin**, dans le Nord. Après avoir fait ses études à **Cambrai**, à **Lille**, puis à Paris, il voyagea, visita la Suisse, l'Angleterre, la Hollande et l'Italie. Il occupe aujourd'hui une fonction importante au Crédit National.

Son premier ouvrage date de 1912. C'était un roman : « La race qui refleurit », que couronna l'Académie française. D'autres romans ont suivi, parmi lesquels on peut citer : « La légende du Gui », « La nouvelle épopée », « La dame du beffroi », « Retour de flamme ». Il est également l'auteur de poèmes et d'un acte en prose : « Qui a bu, boira ».

APRÈS L'ENTREVUE CHURCHILL-ROOSEVELT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

coup plus d'attention que les bruits fantaisistes londoniens, dénués de tout fondement.

Quand on pense que, il y a quelques jours seulement, on avait annoncé la publication de comptes rendus détaillés sur les pourparlers anglo-américains, on peut supposer que des difficultés concrètes ont surgi, d'autant plus que la déclaration de Roosevelt n'a pas trouvé de réplique par Churchill.

Tout comme le communiqué de Washington, la déclaration faite par l'ambassadeur nord-américain à Moscou, « Davies » est insignifiante. Il n'a su dire rien d'autre que Churchill, Roosevelt et Staline savaient maintenant parfaitement bien ce qui se passe dans le camp des « Nations Unies ». Il faut en conclure qu'une entente entre Moscou-Washington et Londres n'a pu être obtenue, pas plus qu'au moment des conférences de Casablanca. On a certainement pris des décisions militaires d'un ordre tout à fait différent à celles posées par l'aventure de l'Afrique du Nord. Le commentaire du journal « Iswestija » est assez significatif quand il dit que l'Union Soviétique entendait collaborer « sous réserve du maintien de ses intérêts et de sa sécurité ».

Ultime décision

Amsterdam, 28. — On mande de Washington à l'agence Reuter :

Au cours de la conférence de presse qui s'est tenue à la Maison Blanche, la déclaration de M. Roosevelt a été lue par son secrétaire Stephen Early. « C'est tout ce que j'ai pour vous », a déclaré M. Early, en s'adressant aux journalistes.

On précise encore que tout d'abord Roosevelt et Churchill avaient l'intention de publier une déclaration commune. On décide cependant par après de faire paraître tout simplement sous le nom de M. Roosevelt une déclaration comportant quelques phrases seulement. On ignore si M. Churchill a eu connaissance de cette communication avant qu'on ait donné autorisation de la publier. M. Early a encore ajouté que les deux hommes d'Etat avaient pris leur décision jeudi, à la dernière minute.

La ferme attitude de l'Italie

Rome, 28. — Commentant la déclaration faite par M. Churchill aux journalistes américains, la propagande anglo-saxonne a souligné comme étant d'une importance toute particulière, les mots par lesquels le premier ministre britannique a conseillé au peuple italien d'abandonner ses chefs et de s'en remettre à la clémence de ses adversaires, d'autant plus que, dit-il, l'Allemagne, l'Italie et le Japon n'ont d'autre choix que la capitulation inconditionnelle.

Les cercles politiques romains font remarquer à ce sujet que la meilleure réponse aux allégations de Churchill et de sa propagande a été donnée récemment par M. Bastianini, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le discours énergique qu'il a prononcé au Sénat et qui reflète l'opinion unanime du peuple italien.

SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

dans les cercles militaires de la capitale allemande à une poursuite des attaques soviétiques dans la tête de pont du Kouban car il apparaît de plus en plus que les Soviets désirent à tout prix éliminer cette tête de pont.

On apprend, d'autre part, que dans les autres secteurs du front de l'Est, les Bolchevistes ont déclenché des attaques de diversion qui, à part quelques percées isolées, immédiatement colmatées, ont complètement échoué. A Berlin, on accorde un vif intérêt aux violents duels d'artillerie que se livrent Allemands et Bolchevistes dans la région de Léningrad où l'on a en outre constaté de puissantes concentrations de troupes, ce qui fait conclure les milieux militaires berlinois, à l'imminence de violentes batailles dans ce secteur.

Des milliers de soldats russes prêtent serment au général Vlassov

Kiev, 29. — Une importante cérémonie s'est déroulée ces jours derniers dans le chef-lieu d'une province ukrainienne.

Des milliers de nouveaux soldats russes ont prêté serment au cours d'une cérémonie solennelle, au général Vlassov, commandant l'armée de la libération.

Les autorités allemandes et de nombreux dirigeants du comité russe de libération, ainsi qu'un groupe d'officiers supérieurs de l'armée Vlassov et le métropolite de l'Ukraine assistaient à cette cérémonie.

Après la prestation de serment, un office religieux fut célébré par le métropolite qui donna l'absolution aux soldats.

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi - Le N° : 1 fr.

APRÈS LA DISSOLUTION DU KOMINTERN

RADIO-MOSCOU termine toujours ses émissions par la formule : « Prolétaires de tous les pays unissez-vous ! »

Berlin, 28. — On fait remarquer dans les milieux politiques berlinois que, malgré la dissolution officielle du Komintern, les émissions radiophoniques de Moscou continuent à se terminer sur la formule : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

Ce détail, ajoute-t-on ici, se passe de commentaires.

Les travaillistes indépendants réclament une nouvelle Internationale communiste

Genève, 28. — On mande de Londres :

Selon le « Daily Telegraph », le Parti Travailliste Indépendant britannique s'est prononcé pour la création d'une « nouvelle Internationale communiste » qui serait « plus représentative et plus puissante encore que le Komintern ».

Ce parti interprète la dissolution du Komintern en ce sens que cet organisme constituait pour l'U. R. S. S. un obstacle à son alliance avec les gouvernements capitalistes des Etats anglo-américains. En aucune façon, précise-t-on, cette mesure n'a été inspirée par la considération que les organismes ouvriers n'avaient plus besoin maintenant d'une Internationale.

Le Labour Party refuse toujours d'admettre les communistes...

Amsterdam, 28. — On mande au Service d'Informations britannique :

Le Comité exécutif du Labour Party a décidé, malgré la dissolution du Komintern, de ne pas donner suite à la demande introduite par le parti communiste de Grande-Bretagne en vue d'être intégré dans le Labour Party.

... mais sir Walter Citrine va se rendre en U.R.S.S.

Amsterdam, 29. — Une dépêche de Reuter annonce que sir Walter Citrine, secrétaire général du Congrès des Syndicats, partira incessamment en compagnie d'autres dirigeants syndicalistes britanniques pour la Russie, afin d'y négocier avec des « collègues » moscovites. Au cours de cette réunion, on examinera notamment la question de la dissolution du Komintern et l'échec des tentatives faites par Citrine en vue d'arriver à une coopération des organismes du travail américain avec le bureau syndical anglo-soviétique. Il se pourrait également que la délégation britannique soulève la « question de l'existence du Profintern » qui dans l'industrie soviétique constitue le pendant du Kominterne politique.

Le parti communiste australien ne cesse pas son activité

Genève, 28. — Le correspondant du « Times » à Adelaïde, mande à Londres que malgré la dissolution du Komintern, le parti communiste australien a décidé de continuer son activité.

M. Sharkay, chef du parti communiste australien, a déclaré que du fait de la disparition de la IIIe Internationale, il n'existe aucune obligation, ni pour le parti communiste australien, ni pour ceux des autres pays, d'abandonner leur activité et de suivre l'exemple du Komintern.

Au contraire, rien n'est changé. Le programme du parti en particulier ne subira aucune modification et sa politique aucune révision.

BÉNÈS, FOURRIER DE STALINE

Berlin, 28. — Prenant la parole à l'occasion d'une manifestation organisée en l'honneur du Dr Bénès, M. Elmer Davis, chef du département de l'Information, a déclaré notamment :

« La Tchécoslovaquie doit servir de trait d'union entre la Russie et l'Ouest. La collaboration entre l'U.R.S.S. et les démocraties occidentales devra être poursuivie après la guerre si, bien entendu, le monde veut aboutir à une stabilité et à une sécurité raisonnables. »

Ainsi déclarent les milieux politiques de Berlin, on confirme de source compétente américaine que le Dr Benès est considéré comme le promoteur des efforts soviétiques. Pour faire aboutir ses plans personnels, Bénès est prêt à sacrifier la population tchécoslovaque au bolchevisme et à créer au cœur de l'Europe un tremplin pour les aspirations soviétiques dans l'Ouest et le Sud-Est.

Echec à Roosevelt

Amsterdam, 28. — On mande de Washington à Reuter :

Le Sénat a adopté un projet de loi interdisant au président Roosevelt d'employer les capitaux du « Fonds de Crise », pour le financement d'organisations auxquelles le Congrès a déjà refusé précédemment d'autres crédits.

LA REMISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

tions seront alors considérées comme abandonnées. Les exploitations en questions seront alors expropriées et confiées par l'Etat à des volontaires qui en assureront la mise en état.

Le ministre de l'Agriculture pourra en disposer par réquisition.

Des crédits

Les hommes valides, de 16 à 60 ans, non requis, seront recensés pour l'accomplissement de prestations agricoles. Les femmes de 18 à 50 ans, dépourvues d'enfants à charge, pourront être astreintes à effectuer également ce service sur les territoires des communes où elles résident.

Cent millions seront investis au Crédit agricole pour aider financièrement ceux qui auront accepté la responsabilité de remettre des exploitations agricoles en route. Des travaux d'aménagement des fermes ou exploitations seront ordonnés.

Un autre crédit de 60 millions est également voté pour aider au financement de ce plan particulièrement important.

EN ASIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La riposte japonaise contraignit les batteries adverses au silence. Il est désormais impossible aux Américains d'endommager gravement les positions défensives nippones qui sont efficacement abritées, particulièrement contre les attaques aériennes de l'adversaire.

L'agence Domei annonce que les troupes japonaises combattant sur l'île d'Attu, ont reçu du ravitaillement par mer et par air. Les Japonais seront, de ce fait, en mesure de rejeter les Américains plus loin en direction de la mer.

Le Parlement nippon se réunira le 15 Juin

Tokio, 28. — En prévision de la séance extraordinaire que tiendra le Parlement nippon le 15 juin prochain le gouvernement a prépare une série de projets de loi et de décrets avant un rapport direct ou indirect avec les événements militaires.

Le Parlement aura à se prononcer notamment sur les points suivants : Emprunt de guerre, octroi de budgets spéciaux pour des entreprises industrielles, plans d'augmentation de la production de vivres, organisation d'entreprises industrielles, etc.

Dans le cadre de cette réunion, le gouvernement fera une déclaration sur la conduite de la guerre et la politique nationale. On croit savoir que le général Tojo, premier ministre, prendra également la parole.

* *

Rome, 28. — Sur proposition du Duce le roi-empereur Victor-Emmanuel, a décerné, à titre posthume à l'amiral Yamamoto, la grand croix de l'ordre militaire de Savoie.

RECHERCHE DE DISPARUS

M. Lechantre, président des Pupilles de la Nation à *Saint-Quentin*, recherche, à la demande des familles :

Mme Victoria Dominiak, de Maissemy (Aisne), partie en chariot le 16 mai 1940, blessée le 20 mai par bombardement aérien à Crèvecœur (Oise) et transportée à l'Hôpital de Beauvais d'où elle aurait été évacuée sur l'Hôpital de Chartres (Eure-et-Loir); aucune trace d'elle depuis. Agée de 48 ans, taille 1 m. 70, mince, cheveux châtains gris, portait sa carte d'identité.

— Mme Laure Briquet-Barre, de Charleville (Ardennes), partie la nuit sous l'impression d'un grand chagrin aurait été vue, lors de l'exode, en juin 1940, aux environs de la gare de Luçon (Vendée). Agée de 59 ans, taille 1 m. 70, teint frais, cheveux châtains grisonnants, yeux bleus, petites boules de chair sur les paupières.

— Abel Felan, 23 ans, de Dreuil-Hamel (Somme), recherche sa famille dont il n'a plus de nouvelles.

— Pierre Garnier, vingt-et-un ans, recueilli à l'asile d'Evreux (Eure) s'est enfui le 11 juin 1940 sous le bombardement et n'a pu être retrouvé depuis. De petite taille et de faible complexion, mentalement ébranlé, avait des pertes de mémoire.

DANS LA MAGISTRATURE

Par arrêté du 22 mai 1943, sont nommés :

Président du tribunal de 1re inst. d'Abbeville, M. *Projean*, de St-Pol, en remplacement de M. Telima.

Substitut du Procureur de la République à Avesnes, *M. Montagnole*, juge suppléant venant de Bourges, en remplacement de M. Preux, nommé substitut à Abbeville.

M. Lyon, procureur de la République à Bernay, est nommé juge au tribunal de 1re instance de Lille en remplacement de M. Nestre, nommé président du tribunal de 1re instance de la Mayenne.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 30 mai 1943.** — Soleil : Lever à 5 h. 55, Coucher à 21 h. 41.

Aujourd'hui : Sainte-Jeanne d'Arc. Demain : Saint-Félix.

DÉCÈS. — Nous apprenons le décès survenu à Compiègne de M. Théophile CARON, inspecteur primaire.

M. Caron avait été inspecteur primaire à Hazebrouck, puis à Lille où il fut adjoint à M. l'inspecteur d'Académie, à Compiègne, enfin, où il avait pris son poste le 1er janvier 1942.

M. Caron était âgé de 52 ans.

Ses funérailles auront lieu lundi à Compiègne.

Informations Régionales

UNE IMPORTANTE AFFAIRE DE MARCHÉ NOIR

Une saisie de 2.750.000 francs de produits alimentaires chez un fermier de Blaringhem

3 arrestations, 8 inculpations

Les époux Sarels, fermier à *Blaringhem*, près d'Hazebrouck, étaient depuis quelques temps fortement suspectés d'alimenter sur une grande échelle le marché noir et d'héberger fréquemment des « ravitailleurs » notoires. Une perquisition opérée récemment par les contrôleurs spéciaux du Contrôle Economique a prouvé que les soupçons du Service étaient des plus justifiés.

Huit ravitailleurs ont été surpris à la ferme et plusieurs centaines de kilos de viande et produits alimentaires divers ont été saisis. En outre, *134 peaux de bovidés* ont été découvertes dans une cachette parfaitement aménagée entre deux murs. Il ne fallut pas moins de plusieurs heures de travail à une équipe d'ouvriers pour extraire ces précieuses « pièces à conviction ». Ces cuirs provenaient, bien entendu, des bêtes abattues clandestinement. Par ailleurs, *16 quintaux de blé* également murés et 3 bêtes non déclarées ont été saisis. L'enquête, d'autre part, a permis d'inculper un courtier en bestiaux, lequel avait pour sa part livré 94 bêtes aux époux Sarels.

Le procès-verbal relève à la seule charge des fermiers une saisie fictive de 2.750.000 fr. et des majorations illicites de 1.743.000 francs.

Cette enquête menée selon la procédure de flagrant délit, a abouti à l'arrestation des 3 principaux délinquants qui ont été écroués et à l'inculpation de huit ravitailleurs professionnels.

Tragique baignade à Coudekerque-Branche

Mercredi soir, vers 19 h. 30, un groupe de jeunes gens se baignaient dans le canal de Bergues à *Coudekerque-Branche*, lorsque l'un de ceux-ci, M. Jean Huret, âgé de 18 ans, habitant 13, rue des Ecoles à *Malo-les-Bains*, plongea, remonta à la surface mais disparut aussitôt. Les services des sapeurs-pompiers et de la police furent alertés. Malheureusement la jeune victime ne put être retirée qu'après 20 minutes d'efforts.

Des soins lui furent prodigués mais le docteur, mandé d'urgence, ne put que constater le décès du jeune homme.

La victime était le fils de M. Jean Huret, employé à la Mairie de Malo-les-Bains, le frère de M. Paul Huret, secrétaire de M. le commissaire de police de Malo-les-Bains.

Cette mort tragique a causé une vive émotion dans les milieux sportifs de la région, où M. Jean Huret était sympathiquement connu.

Une adresse de confiance et de fidélité du Conseil départemental du Nord au Maréchal Pétain

Au cours de sa première session, le Conseil départemental du Nord a adopté l'adresse suivante au Maréchal Pétain :

« Les membres du Conseil départemental du Nord considèrent comme une grâce miraculeuse du destin le fait qu'au moment où la France a vu fondre sur elle les plus grands malheurs, un de ses fils parmi les plus valeureux et les plus grands se soit dressé pour juguler l'effroyable péril et lui indiquer la voie du salut. Ils relèvent avec satisfaction que cette mission a été acceptée par un homme de devoir et un homme de la région possédant toutes les qualités des habitants du Nord.

» Le Conseil départemental du Nord prie le Maréchal Pétain d'agréer sa respectueuse admiration et sa déférente gratitude pour le don de sa personne qu'il a fait à la France meurtrie.

» Il lui exprime ses sentiments de confiance et de fidélité. Il le suivra dans la voie qu'il a indiquée à la France de suivre : la voie de l'honneur et des intérêts de la Patrie.

» Le Conseil départemental du Nord apporte au gouvernement tout le concours qu'il a impérieusement besoin, se déclare ardemment résolu à s'élever au-dessus des incompréhensions, des malveillances et des égoïsmes et proclame sa volonté de servir les intérêts et le prestige de la Flandre et de la France ».

BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR (Sections spéciales)

Sont admis : *Arts et Métiers*. — Arbault Jean, Bello Jean, Berdys François, Brice Pierre, Caillièrez Daniel, Caillierez François, Cappelle Michel, Coulon André, Courtois Jacques, Delgrange André, Delgutte Gilbert, Dessein Gérard, Labaeye Michel, Lebègue Maurice, Lombard René, Mehay Michel, Pavot Pierre, Poulet Gérard, Tréhou Germain, Vilotte René, Vincent Robert.

Section industrielle. — Daussy Maurice, Davoine Gilbert, Detrez Georges, Duquesne Eugène, Fatoux André, Flévet Michel, Françoie Edmond, Griviliers Jean, Hornez André, Wyon Maurice.

Section Commerciale (filles). — Bernard Nelly, Bonfillou Simone, Coler Marie-Louise, Honoré Jeannine, Ladureau Andrée.

Cinq faux policiers s'emparent de 75.000 francs et de bijoux chez une commerçante de Lille

— Nous sommes des policiers. Votre mari est mêlé à une affaire de politique. Nous avons ordre de perquisitionner !

Tel est le langage impératif tenu par cinq individus qui se présentèrent, le matin à 7 h. 10, au domicile de Mme Deryck, née Geneviève Duthilleul, 24 ans, commerçante en tissus sur marchés, 114, rue des Postes à Lille.

Après que l'un d'eux eut même exhibé une carte de police, dont on doutera de l'authenticité, l'un des hommes se mit à interroger la commerçante affolée. Deux autres restèrent sous la porte cochère, tandis que leurs complices allaient et venaient dans les pièces de l'appartement, à la recherche des documents, papiers et objets quelconques.

En réalité, nos cinq « policiers » n'étaient autres que d'audacieux gangsters, comme s'en rendit compte Mme Deryck après leur départ. En effet, la brave commerçante s'aperçut qu'elle avait été victime de voleurs lui ayant emporté une somme de 75.000 fr., qui se trouvaient sous un oreiller, une montre-bracelet en or, une chevalière en or, avec pierre verte et initiales R.D., ainsi qu'une paire de bas de soie.

Mme Deryck n'avait plus qu'une ressource, avertir la police, c'est ce qu'elle fit en déposant plainte devant M. Mertin, commissaire de police du 6e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Un garçonnet est tué par une grue, à Bousbecque

Le jeune Moïse Becquart, âgé de 5 ans, jouait avec des camarades le long de la Lys sur les quais des Etablissements Dalle Frères et Lecomte, à *Bousbecque*, tandis que la grue de l'usine travaillait à décharger une péniche.

Une certaine partie du bateau étant vide, le conducteur, qui de par sa position ne pouvait rien voir de ce qui se passait, actionna la grue et la fit glisser sur les rails. Par malheur, le petit Moïse Becquart se trouvait couché sur les voies et il fut écrasé par l'immense machine. Dégagé immédiatement, l'enfant avait déjà cessé de vivre. Un docteur mandé d'urgence ne put que constater le décès.

Cet accident a causé dans la population une émotion d'autant plus vive que la jeune victime est le dernier né d'une famille de six enfants, dont le père est décédé en septembre dernier.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

TRIBUNAL SPÉCIAL DE DOUAI

Le vol d'un veau à Coudekerque-Branche

Dans la nuit du 23 août dernier, vers 3 heures du matin deux jeunes gens de Coudekerque-Branche : Etienne Miserolle, 23 ans, ouvrier boulanger et Henri Gouvart, 20 ans, ouvrier plombier, s'introduisirent dans un pâture appartenant à Mme Devrieder née Poidevin, cultivatrice.

Miserolle, instigateur de l'expédition, s'empara d'un veau de 6 mois pesant 120 kilos et l'abattit. La dépouille de la bête fut transportée chez lui sur la bicyclette de Gouvart.

L'animal fut abattu et écoulé clandestinement.

Les deux voleurs ont comparu vendredi matin. Ils étaient assistés de Me Bufquin.

Miserolle a été condamné à *6 ans de travaux forcés* et Gouvart à *5 ans de prison*.

MORT DE M. DÉREMAUX PRÉSIDENT DE CHAMBRE A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Vendredi à 13 h., est décédé, en son domicile à *Douai*, après une longue et douloureuse maladie, M. Marcel Dérumaux président de Chambre à la Cour d'Appel de Douai.

La qualité dominante de ce magistrat encore jeune — il n'avait que 55 ans et pouvait encore prétendre aux plus hauts postes de la magistrature — était, à côté d'une compétence indiscutable, le courage.

De cette vertu, il donna la preuve dans un passé récent.

Président du tribunal de *Dunkerque* depuis 1936, il demeura dans le ville martyre jusqu'à l'an dernier bien qu'il ait été nommé en 1940 président de Chambre à la Cour de Douai. Ses charges de famille lui permettaient de réclamer sa relève par un magistrat célibataire, M. Dérumaux n'usa pas de ce droit, il resta à son poste malgré les graves événements.

M. Dérumaux arriva à Douai il y a un peu moins d'un an. Avant d'avoir siégé, il était devenu le doyen des présidents de Chambre, et d'office le siège présidentiel de la première chambre lui revint.

Le président n'eut point longtemps l'occasion de se pencher sur les dossiers civils et sur les dossiers criminels de la chambre des Mises en accusation, dont il était également le président.

Au début de cette année, la maladie le cloua à la chambre, maladie très grave au cours de laquelle il perdit la vue avant de disparaître.

Les magistrats de la Cour conserveront un excellent souvenir de leur collègue, indirectement victime du devoir professionnel.

LA CARRIÈRE DE M. DÉRUMAUX

M. Dérumaux était né à Paris en 1888. Docteur en droit, il entra dans la magistrature en 1915. Juge suppléant à Rennes, il devint juge à Montreuil, à Arras et à Valenciennes.

En 1939, il fut nommé président du tribunal de *Montreuil* et en 1936, il fut appelé au siège de *Dunkerque*.

EN VACANCES AVEC LE C.O.S.I.

Seize petits enfants de sinistrés d'une ville du Nord, sont partis pour deux mois dans une colonie du COMITÉ OUVRIER DE SECOURS IMMÉDIAT. (Ph. privée).

IL EST BIEN COURT LE TEMPS DES CERISES

« Il est bien court, le temps des cerises », écrivions-nous ces jours derniers.

— La durée d'une taxation ! ajoutions-nous aussitôt.

Ces quelques lignes ont inévitablement retenu l'attention de la Chambre Syndicale des négociants en fruits et primeurs du Nord de la France qui, par l'intermédiaire de son secrétaire général M. Achille Masson nous donne les motifs de cette disparition subite des fruits, des cerises plus particulièrement de notre région du Nord.

M. Achille Masson, qui reconnaît d'ailleurs le bien fondé de notre intervention, prouve de façon péremptoire que les négociants du Nord ne sont pour rien dans cette disparition des cerises sur nos marchés. La lettre qu'il nous adresse et dont nous le remercions très cordialement est remplie de chiffres, de détails et d'explications fort intéressants certes, mais qu'il serait trop long de publier ici. Nous en extrayons néanmoins l'extrait ci-dessous très suggestif.

« Les principes de taxation permettent au Centre de Paris, par exemple, d'établir des prix semblables à ceux de Lille (en réalité ils sont même toujours supérieurs) les mêmes cerises sont taxées à Paris 15.90 et à Lille 15.80, alors que toutes ces marchandises transitent par Paris. Qu'elles paient un transport supplémentaire pour allongement de 36 à 48 heures sur la durée de transport. Les cerises ne viendront donc jamais à Lille, sauf dans le cas d'avalanche extraordinaire d'arrivage sur Paris.

» Si, poursuit M. Achille Masson, vous ajoutez les délais supplémentaires de transport qui permettent de livrer un envoi de cerises huit jours après la remise pour notre région (c'est-à-dire complètement avarié sans réclamation) vous estimerez qu'il est encore préférable à la nouvelle coopérative de producteurs de limiter, en *toute hypothèse*, ses risques à Paris, sans les étendre *sans compensation* jusque Lille ».

JURY DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Voici les résultats des deux séances du jeudi 27 mai et qui ont été consacrées exclusivement à des élèves de Mme Raoul-Masclet et de Mlle Simone Defontaine, d'Anzin.

EXAMEN DE SOLFÈGE. — *Préparatoire.* — *1re nom. unanimité* : Françoise Raoul ; *1re nom.* : André Devallez ; *2e nom.* : Odette Poulain, Anne-Marie Wannepain.

Primaire. — *1res ment.* : Lucienne Hery, Raymonde Françoise, Bernadette Clique ; *2e ment.* : Raymond Carpentier, Gisèle Vilain, Régina Chmielewski ; *3e ment.* : Florentine Wannepain, Jacques Marchal.

EXAMEN DE PIANO. — *Elémentaire* (3e div.). — *1re ment.* : Régina Chmielewski ; *3e ment.* : Julienne Derchez, Jacques Lacquement (1re div.) ; *1re dist.* : Odette Poulain, Marthe Tilmont ; *2e dist.* : André Devallez.

Primaire (2e div.). — *1re ment. unanimité* : Liliane Avisse ; *1re ment.* : Jeannine Cambier, Raymonde Françoise ; *2e ment.* : Raymond Carpentier, Gisèle Vilain ; *3e ment.* : Marie-Rose Blotiau, Irène Frappart, Anne-Marie Wannepain.

Secondaire (2e div.). — *1re ment.* : Bernadette Clique ; *2e ment.* : Jacqueline Levêque ; *3e ment.* : Elisabeth Duquesne, Annette Florent. — (1re div.) *1re dist.* : Lucienne Hery ; *2e dist.* : Denise Blaise, Jacqueline Breton, Andrée Desse, Eliane Dussart, Jacqueline Paniez.

EXAMENS DE VIOLON. — *Elémentaire.* — *1re dist.* : Gisèle Vilain ; *2e dist.* : Léon Blanquart ; *3e dist.* : Claudette Devillers, Irène Rezler.

Primaire (2e div.). — *1re ment.* : Françoise Raoul ; *2e ment.* : Ginette Fiévet ; *3e ment.* : Irène Frappart — (1re div.) *1re dist.* : Armand Méraux ; *3e dist.* : Raymond Lefèvre.

Secondaire (2e div.). — *2e ment.* : Régina Chmielewski ; *3e ment.* : Marie-Rose Blotiau, Huguette Duflot, Jacques Marchal.

Supérieur (2e div.). — *2e dist.* : Raymonde Ledent.

LE « SAVON » DE JUIN

Les tickets des différentes cartes de rationnement ont les valeurs suivantes :

Tous consommateurs

1° Ticket « Lavage du Corps », une savonnette de toilette 100 gr. ou une ration de 100 grammes de savon pour soins corporels.

2° Lavage du linge. L'ensemble des cinq tickets ou 50 grammes donne droit à deux produits :

125 grammes de détersif au savon et 125 grammes de savon mou.

Suppléments pour enfants

Catégorie E : a) La ration mensuelle de 60 grammes de savon flottant sera délivrée contre le ticket « Lavage du Corps ».

b) Le ticket « Lavage du linge » donne droit à 250 grammes de savon mou.

Catégorie J1 : Le ticket libellé « Lavage du corps » sera échangé contre 250 grammes de savon mou.

Cartes spéciales.

1re et 2e *catégories* : Les tickets « Avril, Mai, Juin » non honorés les mois précédents conservent leur valeur.

3e *catégorie* : Lavage du corps, 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels ; Lavage du linge, 75 gr. de savon de ménage ou 250 gr. de savon mou.

4e catégorie : Lavage du corps. Le ticket libellé 2 rations donne droit à deux savonnettes de toilette 100 gr. ou à 200 gr. de savon pour soins corporels. Lavage du linge. Le ticket libellé 2 rations peut être échangé contre 150 gr. de savon de ménage ou 500 grammes de savon mou.

Mariniers de passage.

Le ticket Savon vaut : 100 gr. de savon de toilette ou soins corporels ou 125 gr. de détersif au savon, ou 125 grammes de savon mou.

Savon à barbe. — Le ticket « Janvier-Avril » continue à être échangé contre un bâton de 50 grammes ; le ticket « Mai-Août » n'a aucune valeur.

Le savon de ménage délivré pour le Lavage du linge aux cartes spéciales est un savon à 24 % de matières grasses présenté en pains de 150 grammes. Il ne doit pas être confondu avec le savon pour soins corporels qui ne contient que 10 % de matières grasses et qui est présenté en pains de 100 ou 200 grammes.

Nous rappelons les prix de vente des différents savons de consommation :

Savon de toilette, 1 fr. 80 la savonnette de 100 grammes.

Savon « Soins Corporels », 1 fr. la ration de 100 grammes.

Détersif au savon 2 fr 50 le paquet de 250 grammes.

Savon mou, 1 fr. 60 la ration de 250 grammes.

Savon de ménage, 1 fr 45 le morceau de 150 grammes.

Savon flottant, 1 fr 50 le morceau de 60 grammes.

Ces prix sont majorés s'il y a lieu des frais d'octroi.

Condamnation de communistes à Douai

Pour activité communiste, la section spéciale de la Cour d'Appel de Douai a, au cours de sa dernière audience, prononcé les condamnations suivantes :

5 ans de prison et 1.200 francs d'amende : Benoît Barbier, 21 ans, mineur à *Calonne-Ricouart*.

3 ans de prison et 1.200 francs d'amende : Abel Bolet, 33 ans, mineur, 14, rue Jules-Guesde, à *Lens*.

2 ans de prison et 1.200 francs d'amende : Joseph Ricq, 41 ans, ajusteur à *Vendin-le-Vieil* ; Désiré Henri Nottez, 32 ans, cantonnier et Cyr Prédalle, 45 ans, mineur à *Libercourt*.

18 mois de prison et 1.200 francs d'amende : Arthur Clausse, 36 ans, mineur et Floréal Herbaut, 46 ans, marchand ambulant à *Carvin*. Henri Breton, 43 ans, mineur à *Estevelles*.

Un an de prison et 1.200 francs d'amende : Maurice Benoît, 38 ans, chef de locomotive ; Auguste Blanquart, 33 ans, manœuvre ; Francis Boyaval, 39 ans, mineur et Franz Lukes, 32 ans, chaudronnier à *Wingles* ; Hubert Bonnet, 40 ans, mineur ; Louis Durot, 34 ans, mineur et Julie Breton-Duhamel, 46 ans, *d'Estevelles* ; Maurice Hoyez, 43 ans, chaudronnier à *Vendin-le-Vieil* ; Robert Mouille, 21 ans, chaudronnier et Maurice Sueur, 39 ans, mineur à *Pont-à-Vendin* ; Alphonse Flament, 36 ans, mineur à *Courrières* et Léon Collart, 35 ans, mineur à *Carvin*.

La circulation et la vente des pommes de terre est libre du 1er au 10 Juin

La Préfecture Régionale communique :

En vue de permettre la collecte des dernières quantités commerciales des pommes de terre détenues par les producteurs, *l'achat en culture et la circulation des tubercules de la récolte 1942 sont rendues libres* dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais *du 1er au 10 juin inclus.* L'achat chez les détaillants est soumis à la réglementation habituelle.

L'achat, la circulation et la vente des pommes de terre nouvelles dites « primeurs » sont rigoureusement interdites pendant cette période.

Par ailleurs les dispositions des arrêtés du 26 septembre 1941 et 23 mai 1942 fixant les prix des pommes de terre aux différents stades, producteur, grossiste et détaillant, restent bien entendu, en vigueur.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET BACTÉRIOLOGIQUES

Les aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques sont informés que les épreuves écrites auront lieu aux jours et heures ci-après indiqués :

Epreuve de Physique, le vendredi 4 juin à 8 h. 30.

Epreuve de Chimie, le vendredi 4 juin à 14 h. 30.

Epreuve de Biologie, le samedi 5 juin à 8 h. 30.

Les candidats composeront pour l'ensemble des 3 épreuves, soit à l'Institut de Botanique, soit à l'Institut de Zoologie, soit à l'Institut de Chimie.

RADIO - LILLE

Programme du 30 mai 1943 (de 11 h. à 13 h.)

1. Concert par l'orchestre symphonique de Radio-Lille, sous la direction de M. *Paul Theissen* : 1) Prélude de Lohengrin ; 2) Symphonie N° 5 de Tschaïkowsky ; 3) Bourrée fantasque de Chabrier ; 2. Causerie des spectacles de *M. Jules Tardieu* ; 3. Quelques chœurs par la Chorale des Dames du Conservatoire de Lille, sous la direction de *M. Raymond Robillard* ; 4. Histoire de Lyderic et Phinaert, sketch de *Simons*, joué par des marionnettes : l'auteur, Line Dariel, R. Villers, Lemoine, Lamberty, Breyer, Jouvenel ; 5. Une pensée pour les mamans : Petite Maman de Lecomte ; Maman, de Maurice Yvain chantés par *Mme Olga Doutriaux* ; 6. Causerie des sports par *M. Marcel Peltier*.

SPORTS

LE MENU DOMINICAL DU 30 MAI 1943

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Lille. — Stade V.-Boucquey, à 15 h. : O.I.C. Lille-Amiens A.C.

Lens. — Stade Bollaert, à 15 h. : R.C. Lens-Excelsior.

Rouen. — F.C. Rouen-S.C. Fivois.

JEU DE PAUME

CHAMPIONNAT HONNEUR

Pont-sur-Sambre : Pont-sur-Sambre-Gussignies.

Maubeuge : Maubeuge-Hautmont.

Villers-Campeau : Villers-Campeau-Escautpont.

Fresnes : Fresnes-Fenain.

Somain : Somain P.-Vieux-Condé.

FOOTBALL

AU STADE VICTOR BOUCQUEY

Demain à 15 heures, le Stade de l'avenue de Dunkerque retentira du dernier coup d'envoi de la saison et M. Cornil, qui dirigera la partie, mettra en mouvement les équipes suivantes :

AMIENS : Capart - Finot - Caron - Sombetzki - Cardon - Vasquez - Grava - Meneut - Dupuis - Visignol - Thevenot.

LILLE. — Da Rui - Laurent - Deschodt - Mahieu - Stefaniak - Cheuva - Pollart - Equipart - Baratte - Bigot - Lechantre.

Les deux clubs ont tenu à présenter leurs meilleurs éléments et l'on est en droit d'attendre une rencontre très disputée. Rappelons qu'un service spécial de trams fonctionnera entre la Gare et le Stade et que l'ouverture des portes aura lieu vers 14 heures aux prix habituels.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

R.C. LENS contre EXCELSIOR R.-T.

Dimanche à 15 h. 30, au Stade Bollaert, un grand match du Championnat mettra en présence le R.C. LENS à l'EXCELSIOR.

Les élèves de HILT ont progressé à pas de géants depuis le début de saison étant actuellement en pleine ascension, aussi les champions devront se méfier et donner le meilleur d'eux-mêmes s'ils veulent enlever la gain du match.

Nous rappelons que le match R.C. LENS-GIRONDINS aura lieu jeudi 3 juin, à 18 h. 15.

En raison de l'affluence record probable, nous conseillons au public de prendre ses places à l'avance.

UN MARI DE PREMIER CHOIX

Par MAX DU VEUZIT

— 56 —

Elle s'était levée d'un élan impulsif.

— Est-ce que je comprends ? Ce n'est pas vous, Didier, qui demandez le divorce ?... Ce n'est pas cela n'est-ce pas ?

— Si, c'est moi qui le réclame, répéta-t-il lentement en appuyant sur chaque mot, d'une voix neutre, mais ferme. Je pense que cela n'a rien qui puisse vous étonner madame, après...

Il n'acheva pas. Les bras tendus dans un geste de prière, Claude venait vers lui.

— Non ! non ! sanglotait-elle éperdue. Didier, je vous en prie !... Je ne veux pas ! Je ne veux pas !

Elle vacillait, si faible, si anormalement pâle, que Didier se dressa, croyant qu'elle allait tomber.

— Voyons, je vous en prie... Vous savez bien que ce mariage ne pouvait durer : c'était une folie à laquelle je n'aurais jamais dû consentir... Il faut, il est nécessaire que cette comédie prenne fin... Comprenez-moi : ça ne peut pas durer !

Mais elle répondait automatiquement :

— Je ne veux pas, je ne veux pas !

Comme elle essayait de s'agripper à lui il la repoussa :

— Allons, soyez raisonnable Claude. Je dois avoir de l'énergie aujourd'hui que l'occasion se présente d'arranger les choses raisonnablement. Ce divorce est absolument indispensable pour notre bonheur... à tous les deux !

— Non ! non ! Didier !... Je ne veux pas !

Elle n'était plus qu'une malheureuse que le désespoir égarait.

— Je ne veux pas, Didier... je vous en prie !

C'était un balbutiement, comme une plainte sourde... une sorte de sanglot étouffé.

— Je... vous... aime... moi !

Ses bras battirent l'air et Claude s'affaissa sur elle-même, inanimée.

En entendant les paroles échappées à sa femme, Valencourt parut chanceler, comme si l'un des mots avait fait projectile et l'avait atteint en pleine poitrine.

Complètement bouleversé il laissait percer l'émotion qui le tenaillait.

— Claude ! cria-t-il en la voyant tomber. Claude ! mon petit !

Il l'avait relevée et prise dans ses bras. Machinalement, il la maintenait contre lui pour qu'elle ne glissât pas à terre à nouveau.

Il tremblait si fort et était si troublé, que ce fut le greffier qui l'aida à l'installer dans le fauteuil ; puis, comme ces syncopes ne sont pas rares dans les audiences de conciliation, l'homme prit dans son tiroir le flacon de sels à l'ammoniaque qui sert habituellement en pareil cas et il le passa à diverses reprises sous les narines de la malade.

— Ce n'est qu'une légère syncope, expliqua-t-il ; ça ne va pas durer... Tenez, la voici qui ouvre les yeux...

Il s'écartait, laissant la place au mari, anxieux et affolé.

— Claude ! ma petite Claude ! répétait celui-ci d'une voix rauque assourdie par son intense émotion, pendant que son regard éperdu essayait de lire dans les grands yeux noyés de la désespérée.

On a beau être très calme, très pondéré, très énergique et même un tantinet crâneur, surtout quand d'autres hommes vous regardent, on n'en a pas moins un cœur capable de s'affoler ! Et cette petite Claude si décidée, si orgueilleuse, s'évanouissant devant lui, en lui criant son amour, avait su éveiller la sensibilité de l'impassible jeune homme.

Valencourt, maintenant, avait du mal à refouler son émotion. Quelque chose comme un sanglot lui crispait la gorge et une larme eût soulagé ses yeux que des picotements rougissaient.

Peu à peu, la jeune femme sortait de son évanouissement et ses lèvres s'agitaient. Très bas et très vite, elle murmurait des mots d'abord inintelligibles, mais que Didier comprit bientôt :

— Non... non... je ne veux pas... C'était seulement... pour le revoir... pour le revoir...

— Claude, mon enfant chérie !

Valencourt avait oublié la présence du juge et de son greffier. Penché vers sa femme et l'entourant, la soutenant de son bras vigoureux, il ne pensait qu'à la rassurer :

— Ma petite Claude... c'est fini... oublions tout... ma chérie, nous sommes ensemble... toujours ensemble.

Le juge devait présager une solution heureuse au conflit. Un sourire bienveillant éclairait son visage. Mais pour ne pas gêner le couple, il paraissait s'abîmer dans la lecture des dossiers placés devant lui.

Devant la petite table noire, le greffier dessinait gravement un arbre dans la marge blanche d'un feuillet à moitié rempli, cependant que du coin de l'œil, il ne perdait rien de la scène.

Didier continuait de soutenir Claude défaillante, pendant que celle-ci, reprenant complètement conscience, se laissait aller la tête sur l'épaule de son mari, son front tout contre sa joue et sa main enfouie dans la sienne qui, sans qu'il s'en rendît compte, la serrait passionnément.

Cette étreinte silencieuse, après des minutes d'émotion aussi intense, leur fut extrêmement douce. Elle leur permit de se ressaisir avant de quitter le bureau du juge.

Didier, en silence et encore un peu ému, soutenait Claude qui tamponnait ses yeux avec son mouchoir de dentelle réduit à l'état de boule.

Derrière eux le juge souriait, heureux du résultat, comme si c'était un succès qui lui fût imputable.

Quant au greffier, il haussait indulgemment les épaules.

— Encore deux que l'orgueil empêchait de se réconcilier, bougonnait-il. Si on les écoutait, tous ces beaux messieurs vaniteux, il n'y en a pas un qui voudrait avouer qu'il tient à sa femme !

Mais, au fond, il était content, le brave greffier, du résultat de cette conciliation. C'était une gentille petite histoire à raconter ce soir à sa femme...

— Affaire Lebœuf-Ridal ! cria-t-il d'une voix assez forte.

Déjà, il avait repris son air morne et désenchanté... La suite des affaires continuait !

XXXIII

Ils descendirent tous deux le grand escalier de pierres, Didier soutenant sa jeune femme par le bras.

L'air vif du dehors achevait de remettre Claude, peut-être aussi que ce bras ferme sous le sien était un remède plus souverain encore.

Cet escalier monumental qui, derrière le Palais de Justice, se dresse sur la place Dauphine, évoqua pour Didier un autre escalier plus petit descendu avec Claude dix mois auparavant.

Il eut un sourire amusé de ce singulier rappel, en un pareil moment.

Quel rapprochement !

Retenant sa compagne au milieu de la descente, il se pencha vers elle, un peu avec malice, mais tendrement :

— Vous souvenez-vous, ma chérie ? fit-il doucement, retrouvant pour la circonstance son habituel sourire. Cet imbécile de mari qui ne devait rien changer à votre vie de jeune fille...

(A suivre)